

Les héritiers Renault attaquent l'Etat

JUSTICE. La famille Renault, dont l'entreprise a été nationalisée à la Libération pour sanctionner sa collaboration avec les nazis, veut obtenir réparation. Une démarche polémique.

C'est un document historique qui porte la signature, entre autres, de Charles de Gaulle et Pierre Mendès France. Nous sommes le 16 janvier 1945, le régime de Vichy est tombé, le gouvernement provisoire de la République française (GPRF), l'organe politique issu de la Résistance, est aux affaires. La guerre n'est pas encore finie mais les autorités s'efforcent déjà de solder les heures sombres de la collaboration, y compris son volet économique. L'ordonnance du 16 janvier est d'importance puisqu'elle procède à la nationalisation de Renault, sans compensation financière. « Alors que ses livraisons à l'armée française s'étaient montrées notoirement insuffisantes pendant les années qui ont précédé la guerre, ses prestations à l'armée allemande ont, durant l'Occupation, été particulièrement importantes », argumente le texte. Les héritiers du constructeur automobile Louis Renault, érigé en symbole de la collaboration avec l'ennemi, n'ont jamais digéré cette nationalisation-sanction qu'ils ont décidé d'attaquer en justice soixante-six ans après. L'audience aura lieu ce matin devant le tribunal de grande instance de Paris.

Selon les sept petits-enfants de Louis Renault, qui ont assigné l'Etat le 9 mai dernier, la décision du GPRF ne respecte pas plusieurs principes constitutionnels. « En prononçant une sanc-

« Notre famille a été spoliée et déshonorée par cette nationalisation sans indemnités »

HÉLÈNE DINGLI-RENAULT

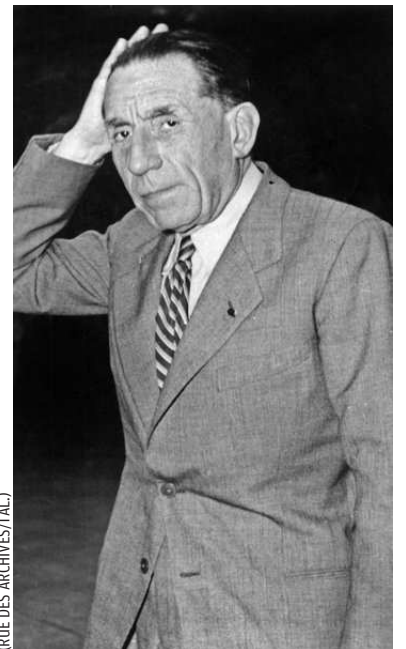
tion qui atteignait les héritiers de Louis Renault et non pas Louis Renault lui-même, mort avant la confiscation (NDLR : le fondateur de l'entreprise est décédé en détention en octobre 1944, un mois après son incarcération), le gouvernement provisoire a porté atteinte au principe de la personnalité des peines », détaille cette assignation présentée par leur avocat M^e Thierry Lévy. Les plaignants invoquent aussi l'atteinte à la présomption d'innocence et aux droits de la défense. Et dénoncent ce qu'ils assimilent à une « voie de fait ». En 1961, une première tentative de réhabilitation avait été retoquée par le Conseil d'Etat pour des raisons de forme. Cette fois, les héritiers invoquent la récente loi sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) pour porter le fer devant la première chambre civile du tribunal. « C'est un raisonnement acrobatique, conteste M^e Jean-Paul Teissonnière, l'avocat de l'association Esprit de Résistance. Selon nous, le tribunal de grande instance n'est pas compétent. Il y a aussi un problème de prescription. » C'est également le point de vue du parquet



BOULOGNE-BILLANCOURT (HAUTS-DE-SEINE), MARS 1942. Les usines Renault ont été dévastées par les bombardements des Alliés car l'entreprise fournissait les nazis en camions et voitures. (KEYSTONE-FRANCE.)



Les camions Renault (en arrière-plan) ont été utilisés par les Allemands sur le front russe. (DR.)



Louis Renault, fondateur de la société qui porte son nom, dans les années 1930. (RUE DES ARCHIVES/TAL.)

de Paris qui, notamment au nom de la prescription, demandera ce matin le rejet de cette QPC.

Mais derrière le droit, d'autres enjeux sont à l'œuvre. « Notre famille a été spoliée et déshonorée par cette nationalisation sans indemnités, défend

Hélène Dingli-Renault, l'une des plaignantes. Nous avons subi un préjudice matériel et moral. Même si notre motivation n'est pas l'argent, je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas réparation de ce préjudice. » Mais cette démarche suscite déjà polémique et

indignation : la fédération CGT-Métallurgie et son institut d'histoire sociale ont récemment lancé un appel contre cette « réhabilitation » et ce qu'ils qualifient de « tentative de réécriture de l'histoire ».

TIMOTHÉE BOUTRY

« L'entreprise a collaboré avec un enthousiasme exceptionnel »

ANNIE LACROIX-RIZ ● historienne

Durant l'Occupation, l'économie française était dirigée au service des nazis. Une contrainte avec laquelle les industriels ont agi avec plus ou moins de zèle. Trop, en ce qui concerne Renault, si l'on se fie à l'ordonnance de nationalisation du 16 janvier 1945 prise au nom du « redressement moral » du pays. Alors qu'on croyait l'affaire entendue, elle divise encore les historiens. Pour Annie Lacroix-Riz, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-VII et spécialiste de la collaboration économique, la démarche juridique d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une campagne de réhabilitation qu'elle dénonce. « Renault a collaboré avec un élan et un enthousiasme exceptionnels et ce, jusqu'au bout. C'est la seule entreprise dont les effectifs ont augmenté entre 1940

et 1942. Les statistiques de production sont parlantes », assène-t-elle. Véritable bête noire de la famille Renault, l'historienne a épluché quantité d'archives de l'époque. Elle a notamment exhumé un document d'août 1940 dans lequel un proche de Louis Renault s'arrange avec les Allemands pour faire passer les réquisitions de réparation de chars. Sur la base notamment des archives de la Résistance, l'enseignante affirme même que l'entreprise a construit des chars pour la Wehrmacht.

Le désaccord des historiens

Des affirmations que rejette l'historien Laurent Dingli, par ailleurs époux d'une petite-fille de Louis Renault, et qui voit en Annie Lacroix-Riz une « idéologue » dont il conteste les sources. « Renault n'a agi que sous contrainte. A

Billancourt, il y avait des commissaires allemands à demeure. Il faut parler de collaboration passive », argumente-t-il. La décision motivée de 1945 ? « De Gaulle a agi par opportunisme », justifie Laurent Dingli. Au centre de la mêlée, Patrick Fridenson, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et spécialiste de l'entreprise, vante la prudence. « Nos connaissances sont insuffisantes pour trancher. Il nous manque le point de vue de l'ennemi, ou les archives allemandes ne sont pas ouvertes », explique-t-il. Même s'il considère qu'« une nationalisation est toujours un acte politique », Patrick Fridenson est tout de même certain d'une chose : « Contrairement à Peugeot et Citroën, Renault n'est jamais intervenu en faveur de la Résistance ou de la France libre. »

T. B. ET N.T.

La famille a déjà obtenu le retrait d'une photo avec Hitler

Les héritiers Renault n'en sont pas à leur premier assaut. L'an dernier, dans une autre procédure au civil, ils ont obtenu gain de cause contre le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), le village martyrisé par les SS en 1944. Le 1^{er} juillet 2010, la cour d'appel de Limoges a ordonné le retrait du centre d'une photo datant de 1939 montrant Louis Renault en compagnie d'Adolf Hitler. Un cliché pris au Salon de l'automobile de Berlin censé illustrer « la collaboration des entreprises ». Les descendants du constructeur estimaient que l'utilisation de cette photographie d'avant-guerre pour illustrer la période de l'Occupation était un amalgame qui contrevenait au devoir de vérité historique et portait atteinte à l'honneur de leur ancêtre. Les juges se sont mués en historiens. Avec des avis divergents. Dans un premier temps, en oc-

tobre 2009, le tribunal de grande instance de Limoges a rejeté la demande des héritiers « aux motifs que la vérité historique contemporaine considère que les usines Louis Renault collaborèrent à l'effort de guerre du Reich ». A l'époque, le juge s'était reposé sur les travaux de l'historienne Annie Lacroix-Riz (*lire ci-contre*). Mais la cour d'appel de Limoges, saisie par les petits-enfants de l'industriel, développe ensuite une tout autre analyse. En se référant aux travaux d'autres chercheurs, la cour soutient que l'entreprise n'a pas construit de chars pour les Allemands. Et l'arrêt de conclure que la diffusion de cette photo « ne peut manquer de créer un lien historiquement manifestement infondé entre le rôle de Louis Renault durant l'Occupation et les cruautés dont furent victimes les habitants d'Oradour-sur-Glane ». Depuis, la photo a été enlevée. T.B.